Numéro 140
Mardi
6 mai 1980
Prix : 1 F
12, cité Malesherbes
Paris 9e
878.40.73

RIPOSTE

Le quotidien de poche du parti socialiste

Directeur
Georges Fillioud

Justice : pour mettre fin à la charité, un fonds d'information et d'aide juridique • Tito : premières réactions après sa disparition • Micros : une commission d'enquête devra s'occuper de ceux du Canard • Municipalités de gauche : aujourd'hui Rennes • Vaucluse : le Projet en caravane • U.n.e.f : en marge du congrès, des arguments frappants • Economie : stagflation ?

Invité de la sixième heure sur FR3

Giscard parle avec d'Estaing

Il prône le dialogue, mais pratique le soliloque. Avec une telle fréquence qu'on est tout de même gêné autour de lui. Au point que le show présidentiel sur FR3 lundi soir a été partout annoncé par un euphémisme trop souvent employé pour que ce soit une coïncidence : « M. Giscard d'Estaing participera à l'émission *Une heure avec le Président* ». C'est vraiment prendre les téléspectateurs pour des mangeurs de son ! De la race de ces équidés à longues oreilles, pas francs quand ils reculent. Et capables de mourir de faim et de soif faute de savoir faire le bon choix entre la botte de paille et le seau d'eau. Car enfin imaginons un peu ce que serait l'émission *Une heure avec le Président* si le président n'y participait pas ! Par chance pour les programmateurs de la troisième chaîne, il a bien voulu y consentir. C'est ce qu'on dit - pas fier mais sans rire - au service de presse de l'Elysée, quand on se renseigne sur le prochain épisode de cette grande série : « Il n'y a pas de calendrier. Ces émissions sont proposées au président au coup par coup. »

Ce coup-là, c'est le sixième.

Le bon plaisir

Quand Giscard n'était que président, c'était déjà bien malpoli qu'il s'invite tous les deux mois chez nous, pour s'installer sur la table basse du salon et nous causer 60 minutes sans qu'on puisse lui répondre. Mais maintenant que le voilà candidat, on devrait avoir le droit d'appeler les gardes pour le faire sortir. Nous sommes en effet à moins d'un an des élections et il s'arroge le privilège exclusif de parler quand il veut, où il veut, de ce qu'il veut, avec qui il veut, comme il veut.

Pendant le mois de la campagne officielle, toutes les interventions des concurrents seront pesées, mesurées, chronométrées, mais pendant 6 ans et 11 mois - soit 2 526 jours - Giscard aura, à son gré, monologué avec d'Estaing. Selon son bon plaisir qui ne supporte pas la gêne. Et n'admet pas même un peu de peine.

Va-t-on enfin considérer que la télécratie giscardienne contredit la démocratie française ? Les monarques eux-mêmes admettaient qu'on leur réplique - au moins quand ils étaient éclairés - et fusse sous forme de supplique. Sous quelle forme celui-ci acceptera-t-il demain que d'autres s'expliquent sur ce qui l'implique ? Voilà une bonne question à lui poser. Mais pour qu'il y ait droit de réponse, il faudrait qu'il y ait d'abord droit de question.

Georges Fillioud



épinglé

« La crise de l'Afghanistan se passe dans un pays éloigné de tout le monde, sauf de l'Union soviétique ».

Maurice Couve de Murville au Club de la Presse.

Les Etats-Unis s'embourbent dans la stagflation

Bientôt la France...

Inflation plus récession égale stagflation. Merveille du vocabulaire anglo-saxon, ce mot de « stagflation » caractérise bien ce qu'est aujourd'hui l'état de l'économie américaine. Et indique ce que pourrait être celui de l'économie française cet automne.

L'unanimité se fait aujourd'hui aux Etats-Unis pour constater que la récession tant attendue est arrivée. Les clignotants de l'économie sont tous orientés à la baisse et à la baisse sensible : les commandes dans l'industrie s'étiolent, les mises en chantier de logement diminuent d'un mois sur l'autre d'un quart ; la production d'automobiles est en retrait de 20 % par rapport à l'année précédente ; le chômage est remonté de 6,2 à 7 % de la population active.

Cela n'empêche nullement les prix de continuer à s'affoler : 1,4 % au cours du dernier mois connu, soit un rythme annuel de quelque 18 %. Carter a beau proclamer qu'on reviendra autour de 10 % l'an en fin d'année, ce propos électoral ne rassure personne. Si ralentissement de la hausse des prix il y a, il sera très lent : il est déjà optimiste de penser revenir à 15 % de hausse annuelle dan six mois, au moment des élections présidentielles. Ainsi le vieux jeu de bascule : jouer la récession pour tordre le cou à l'inflation se révèle-t-il en grande partie vain.

C'est ce même jeu que pratiquent Giscard et Barre. Même si le président de la République ne l'a pas claironné hier soir lors de son show télévisé il compte sur un ralentissement de l'activité - dont on commense à percevoir les signes - pour modérer une inflation qui est presque aussi catastrophique que celle qui sévit aux Etats-Unis.

C'est que Giscard, comme Carter, se fonde sur une vision de l'économie totalement décalée par rapport à la réalité. La hausse des prix en France n'est pas le résultat de la seule surchauffe de l'activité. Certes, depuis l'automne dernier, à la surprise générale l'expansion a été soutenue - autour de 4 % en rythme de croissance -. Mais l'inflation s'explique aussi pour beaucoup par la volonté conjugée des pouvoirs publics et du patronat de regonfler les marges des entreprises.

Il semble illusoire dès lors de croire que les prix vont baisser ou simplement ralentir leur progression parce que les débouchés vont se tarir. Au contraire la tentation pourrait être grande de regagner sur les prix

(suite en page 4)

POSITION

A l'Assemblée, proposition de loi

Pour l'égalité d'accès au droit et à la justice

par les députés du Groupe socialiste

Face à un droit de plus en plus oppressif, face à un appareil judiciaire dont la crise économique accentue le caractère répressif, le citoyen a besoin, plus que jamais, d'être informé, conseillé, défendu. Or, les formidables inégalités de fortune et de culture qui subsistent dans notre pays ne permettent pas à tous - contrairement au principe premier de la justice - d'accéder de manière égale à la loi et au juge.

Certes, depuis toujours, une «assistance judiciaire» en forme de charité est censée venir au secours des plus défavorisés ; mais cette institution rebaptisée «aide judiciaire», a conservé ses défauts originels.

Un domaine trop étroit, d'abord. Non seulement l'aide judiciaire totale ou partielle ne peut être accordée aux personnes dont le revenu mensuel excède 1.620 ou 2.700 F, mais elle ne concerne que les procès de nature civile, laissant hors de son champ d'application la défense devant les juridictions pénales et la consultation juridique.

Un effort insuffisant de l'Etat, ensuite. Abusant de traditions généreuses correspondant à une époque, le pouvoir a trouvé dans le système actuel de l'aide judiciaire un moyen commode d'évacuer sur les auxiliaires de justice, et plus particulièrement sur le barreau, une charge qui doit relever normalement du budget social de la nation. La France se trouve ainsi en retard sur des pays comparables par leur développement, tels que les Etats-Unis, la République fédérale allemande et la Grande-Bretagne, qui consacrent respectivement en la matière, par tête d'habitant, des crédits cinq, dix et quinze fois supérieurs.

Un régime trop administratif, enfin. Paradoxalement, en effet, malgré la modicité des fonds publics alloués à l'aide judiciaire, le fonctionnement de l'institution baigne dans la bureaucratie et la réglementation, ce qui n'est guère compatible avec le *libre* exercice de la fonction de défense.

Nouveau régime de l'aide juridique

Le domaine de l'aide judiciaire serait considérablement élargi puisqu'il recouvrirait désormais toutes les procédures relevant de toutes les juridictions. Il comprendrait donc les instances pénales où ne fonctionne jusqu'à présent qu'un système anachronique de «commission d'office» dans lequel l'avocat commis pour assister un inculpé, un prévenu ou un accusé ne reçoit aucune rémunération. Hors du procès, il serait étendu à la consultation juridique.

Le bénéfice de l'aide juridique, totale ou partielle, sera accordé aux justiciables dont les revenus n'excèdent pas certains montants fixés chaque année par le Parlement lui-même dans la loi de finances. Il sera ouvert sans restriction aux personnes morales à but non lucratif, telles les associations, qui poursuivent des objectifs sociaux avec des moyens modestes.

Sur le plan pécuniaire, enfin, l'octroi de l'aide juridique aura les effets les plus larges pour le bénéficiaire : non seulement celui-ci sera totalement exonéré de l'avance ou du paiement de tous les frais qui lui incomberaient au titre de la consultation ou pendant le cours de l'instance, mais il pourra même, s'il perd son procès, être déchargé en tout ou en partie du remboursement des frais exposés par son adversaire.

Les auxiliaires de justice appelés à prêter leur concours à l'aide juridique seront désignés et rémunérés dans des conditions aussi *normales* que possibles. Leur choix pourra être effectué par les intéressés eux-mêmes, conformément aux règles de droit commun. Leur rémunération sera fixée : s'il s'agit de professions dont les services sont tarifiés, suivant les tarifs officiels ; s'il s'agit des avocats, selon les normes d'honoraires définies par les instances du Fonds d'information et d'aide juridiques.

Création d'un Fonds d'information et d'aide juridiques

Pour appliquer efficacement le nouveau statut de l'aide juridique tout en préservant l'esprit libéral dans lequel doivent s'exercer les activités de consultation et de défense, il paraît indispensable de créer un organisme qui dispose d'une certaine *indépendance* aussi bien vis-à-vis du pouvoir politique qu'à l'égard des professions judiciaires, de manière à éviter les dangers de l'étatisme comme les inconvénients du corporatisme. Il semble également souhaitable de donner à l'institution une structure *décentralisée* permettant de tenir compte, dans le cadre national, des particularismes régionaux.

Aussi est-il proposé d'instituer un Fonds d'information et d'aide juridiques dont la compétence s'étendrait à l'ensemble du territoire français et qui serait doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

Pour financer l'ensemble de ces dispositions, il sera fait appel à la ligne budgétaire dite de l'aide judiciaire.

Enquête : municipalités de gauche

Edmond Hervé à Rennes : «Les quatre devoirs des socialistes»

Le budget 1980 de la ville de Rennes a été voté à l'unanimité comme la quasi-totalité de nos délibérations municipales. Pourtant au cours des semaines qui ont précédé ce vote, le P.c.f s'était répandu en tracts, articles et conférences de presse, contre notre projet du budget. Le P.s ayant «viré à droite», il fallait bien dire aux rennaises et aux rennais que la majorité socialiste faisait «des choix contraires aux intérêts des travailleurs» et «procédait autoritairement» bafouait la démocratie», «esquivait le débat de fond».

Le reproche de conduite anti-démocratique n'a pu provoquer qu'un immense éclat de rire.

D'octobre 1979 à janvier 1980, il y a eu 6 réunions générales sur le projet de budget. Il faut ajouter les 31 réunions de commissions spécialisées entre septembre 1979 et janvier 1980. Chaque groupe politique en fait partie. Il est regrettable que sur 13 réunions de la Commission Economie et Finances, les élus communistes n'aient été *présents que deux fois.* A la Commission Culturelle, les élus communistes n'ont été *présents que 3 fois sur 17.*

Quant à la critique de fond, pour ne prendre qu'un exemple, nous croyons être fidèles à notre philosophie politique en aidant les locataires d'H.l.m, en donnant la priorité aux quartiers les plus populaires, en recherchant les voies de la sécurité économique. Nous sommes intervenus pour dire clairement et fermement qu'il ne fallait pas confondre démocratie et spectacle : si les critiques réelles contre notre projet de budget étaient à la mesure de leurs expressions orales ou écrites, il fallait se désolidariser de la majorité du Conseil municipal.

Les élus communistes ont accepté finalement le projet du budget sans que nous ayons modifié cet acte résultant d'un long et patient travail de diffusion, de débats et de concertation.

Pourquoi cette attitude intempestive ? Pourquoi ce revirement final ?

Les militants socialistes connaissent la réponse. Mais je voudrais rappeler que nous sommes en Bretagne. Le P.c.f sait bien que dans cette région le Parti socialiste demeure en état de croissance et de développement. C'est dans une région telle que la nôtre que la fonction hégémonique du P.c.f peut-être définitivement défaite.

Il a vu, en tant que parti, que l'Union ne lui était pas favorable et il a cru que la désunion le lui serait davantage. Voilà ce qui explique son départ des Conseils municipaux de Saint-Malo et de Saint-Brieuc. Voilà ce qui explique les crises ouvertes à Angers et à Brest. A Rennes, les communistes ne sont pas allés jusque là. Pourquoi ?

Je crois pour ma part qu'ils ont tenu compte du contexte politique de la ville et de sa culture socio-économique. Toute phase d'isolement du P.c.f dans notre ville le condamne à la marginalisation. Dès lors, quelle conduite les socialistes doivent-ils suivre ?

— Continuer au sein du Conseil municipal d'avoir une démarche de dialogue.
— Etablir des liens continus et directs avec la population et ses différentes organisations.
— Fonder notre conduite sur le pluralisme, l'ouverture, la crédibilité, l'efficacité et la lucidité.
— Privilégier à tout prix et à tout moment les questions de fonds.

CONGRES DE L'U.N.E.F
Des arguments frappants aux voies de fait

Le Parti socialiste condamne avec la plus grande fermeté les graves incidents qui se sont produits lors du congrès de l'U.n.e.f (Ex-Renouveau) à Reims lundi 28 avril. Les actes de violence qui ont été perpétrés contre ses militants par un service d'ordre musclé et qui ont entraîné pour Jean-Pierre Chateau, responsable du Mouvement de la Jeunesse socialiste de la Nièvre, des blessures nécessitant un arrêt de travail prolongé sont indignes des libertés démocratiques. Le P.c.f ne supporterait-il plus le libre débat dans les organisations syndicales ?

Le Parti socialiste a toujours réaffirmé la liberté pour ses militants de choisir leur organisation syndicale.

Certains d'entre eux ont participé au congrès de l'U.n.e.f (Ex-Renouveau) à Reims, d'autres ont participé à celui de l'U.n.e.f (Unité Syndicale) le week-end dernier. C'est le choix de chacun d'entre eux et il le respecte.

Il tient cependant à saluer le courage de ses militants qui, sous les insultes, les injures, les procédés antidémocratiques perpétrés et finalement la violence inadmissible ont su réaffirmer durant 4 jours dans le plus grand calme leur volonté unitaire qui, décidément, amène les responsables communistes aux plus graves extrémités.

Il ne peut qu'approuver la décision prise par Jean-Pierre Chateau de demander réparation du grave préjudice qu'il a subi.

Le libre débat démocratique ne doit souffrir d'aucune atteinte. La liberté de parole et de pensée doit être défendue dans ce pays. Devant le mal de vivre de la jeunesse, la disparition progressive de l'Université, la lutte des étudiants en solidarité avec les étudiants étrangers, les manœuvres d'intimidation apparaissent bien misérables.

Patrick Weil

QUESTIONS ECRITES

A l'Assemblée

de Michel SAINTE-MARIE

qui appelle l'attention de Monsieur le ministre du Travail sur l'accroissement considérable des contrats de travail à durée déterminée, enregistré ces derniers mois.

Alors qu'une circulaire ministérielle stipule les conditions très précises qui s'appliquent à de tels contrats, on assiste à leur utilisation systématique dans certaines entreprises. Le recours à ces contrats provoque une marginalisation de plus de 25 % de salariés, dont la précarité d'emploi les place dans une situation d'insécurité totale. De plus cette pratique a des incidences particulièrement néfastes pour notre économie.

d'André BILLOUX

qui demande au Premier ministre (Fonction publique), s'il n'envisage pas pour les personnes ayant recueilli des enfants, les mêmes droits aux avantages de pension de caractère familial. Aucun droit n'est ouvert actuellement au motif que la notion d'enfant recueilli est imprécise.

S'agissant d'enfants effectivement recueillis et élevés qui n'ont pas fait l'objet d'une délégation de tutelle ou d'une délégation judiciaire des droits de l'autorité parentale ; il me semble souhaitable de revoir ce problème.

Au Sénat

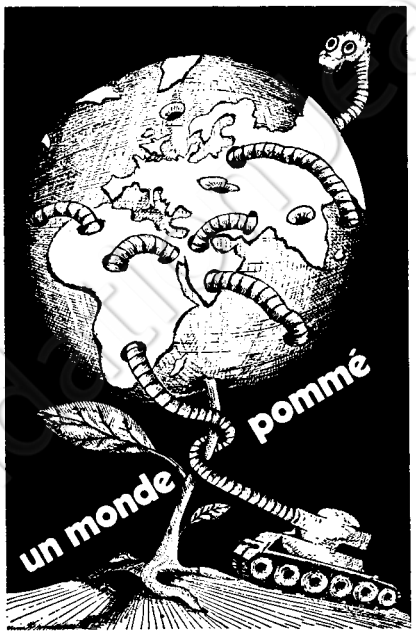
de Pierre NOE

qui appelle l'attention de Monsieur le Ministre de la Justice sur les mesures de contrôle mises en application à la Maison d'Arrêt de Fleury-Mérogis ; Un portique de détection magnétique a récemment été installé à la porte d'accès

L'avocat venant communiquer avec ses clients est contraint de passer sous ce portique ; Si une sonnerie se déclenche lors de son passage il doit obligatoirement vider, et ses poches et sa serviette des objets métallques pouvant s'y trouver ; Cette méthode soulève l'indignation du Conseil de l'Ordre et des Avocats.

Il proteste vigoureusement contre cette mesure qui, si elle est la conséquence de certaines « bavures » qui ont leur temps défrayées la chronique, ne saurait s'appliquer à l'ensemble de cette honorable profession sans porter atteinte à la dignité de l'Avocat

Il s'inquiète de cette nouvelle atteinte portée aux droits de la défense et redoute qu'elle ne soit le prélude à de nouvelles entraves au respect des libertés individuelles.



A dessein

Barou dessine pour Riposte avec beaucoup de gentillesse et de fidélité. Il ne devient désagréable que contre ceux qui ne l'ont pas volé. Pour ceux qui aiment, il vient de publier un recueil de ses meilleurs dessins que vous pourrez vous procurer à la Fédération de la Sarthe, 7 bis rue Bigot, 72000 LE MANS. Ça s'appelle « un monde pommé ». Il y a plus d'idée que chez Faizant et ça vaut 15 F (moins 30 % pour les militants).

ELECTIONS PARTIELLES
Cantonales

SOMME. Jérôme Bignon (RPR) a été élu conseiller général du canton d'Oisemont (Somme), en remplacement de son père, Charles Bignon (RPR), décédé dans un accident de la circulation. Le nouveau conseiller a obtenu 2 296 voix sur 3 812 votants, soit 61,23 %. Le candidat communiste Michel Guignon en obtient 834 ; le socialiste Marc Dejean 525 et Maurice Duguel (écologiste) 95.

Commentaire : par rapport à la dernière cantonale, el P.c perd 5 points, le P.s maintient sa position. L'écologiste, nouveau venu, prend 2 %. Le candidat de droite, proche parent de l'accidenté, progresse de 3 %, et profite d'un vote « sentimental ».

CHARENTES-MARITIME. Le candidat socialiste est arrivé en tête du ballotage à l'élection cantonale partielle de Saint-Savinien (Charente-Maritime). Il s'agissait de pourvoir au remplacement de Robert Célerier (maj.), démissionnaire pour raisons de santé. Sur 2 847 votants, Rémy Barraud (P.s) a obtenu 859 voix, François Mineau (sans étiquette) 550, Claude Genozeau (sans étiquette) 462, Pierre Rocher (sans étiquette) 360, Lucien Foucher (sans étiquette) 321, Guy Charrier (P.c) 227. Seuls les deux premiers ont obtenu la proportion de suffrages suffisants pour se présenter dimanche prochain au second tour.

Commentaire : très forte progression du P.s qui passe de 16,77 % à 30,84 % ! Le P.c tombe de 12,88 % à 8,17 %. La droite recule de près de 10 points : jusque là représentée par un radical valoisien toujours élu au premier tour avec 70 % des voix, sa succession est éparpillée entre différents « sans étiquette », dont le premier obtient seulement 19,78 %. Le candidat du P.s gagne encore 2 points sur les dernières législatives.

VAUCLUSE

Déjà 450 « Projet socialiste » vendus. Ce n'est pas suffisant. La Fédération de Vaucluse s'est fixée un objectif de 2000 « Projet ». Pour cela, le Secrétariat fédéral à la Presse organise « la caravane du Projet ».

En mai, avec une camionnette, et en accord avec les sections concernées, une équipe parcourra les principales villes du département le jour du marché pour y vendre le Projet.

Cette caravane aura également un deuxième objectif : sensibiliser les militants pour s'abonner au futur quotidien du Parti.

S.E et G.S.E

La 4e Conférence nationale des Sections et Groupes socialistes se tiendra à Massy, dans l'Essonne, au Centre Omni Sport les 17 et 18 mai prochains.

Le vendredi 16 mai, les G.s.e nationaux tiendront leur Assemblée générale annuelle.

TELE-P.S.

NOUVELLE BROCHURE DU SECRETARIAT AUX LUTTES DES FEMMES

IVG : BILAN DE SIX MOIS DE CAMPAGNE.

Le décès du Maréchal Tito

Josip Broz était né à Kumzovec (Croatie) le 7 mai 1982, septième des quinze enfants d'une famille paysanne.

Devenu ouvrier serrurier, il parcourt l'Empire austro-hongrois avant d'être mobilisé et de participer à la guerre de 1914. Son unité mena de durs combats contre l'armée serbe, ce dont il s'abstint de parler par la suite.

En 1915 il fut fait prisonnier par les Russes et rentra dans son pays en 1918 avec la jeune russe qu'il avait épousée. Il s'était enrolé en 1917 dans un contingent de volontaires internationaux qui avaient appuyé la révolution léniniste. C'est en 1924 que, dans ce nouveau royaume formé par les alliés et qui allait s'appeler Yougoslavie, il commença à militer dans le jeune Parti communiste.

Arrêté en 1928, il purge alors une peine de cinq ans de prison. Auréolé de ce prestige, il commence une carrière rapide, avec passage obligé à Moscou à l'école du Komintern.

Sauvé des purges

En dépit de sa prudence, il n'échappe que de justesse aux purges successives que Staline organisa, entre 1936 et 1939, parmi les communistes internationaux en séjour dans la capitale soviétique. A la veille de la guerre, Josip Broz, un des derniers survivants de ces éliminations brutales fut choisi pour prendre la direction du P.c yougoslave.

En avril 1941, Hitler tourne ses armées vers le Sud et déclare la Croatie indépendante. Immédiatement se lève un mouvement de résistance serbe «nationale» et trois mois plus tard, après l'invasion de l'U.r.s.s, le mouvement des Partisans communistes, conduit par celui que désormais on appellera Tito.

Tito parvint à se faire reconnaître comme chef unique par l'ensemble des alliés et c'est lui qui prend la tête de l'Etat libéré.

Rupture avec Moscou

Durant trois ans, le régime communiste fut implacable. Il lui fallait organiser un Etat profondément bouleversé par la guerre et qui n'avait connu depuis sa naissance qu'une existance instable sous l'autorité vacillante d'une vieille famille serbe, les Karageorgevic.

Cette construction gigantesque allait lentement amener Tito vers sa rupture avec Moscou. D'aucuns avancent en effet qu'il s'agissait moins d'un affrontement idéologique que de l'opposition entre deux personnalités qui rivalisaient de prestige.

En 1948, la rupture crée le titisme et l'obligation pour la Yougoslavie de chercher une voie indépendante vers le socialisme, basée sur l'autogestion intérieure et le non-alignement extérieur. Il joue alors pendant dix ans un rôle international important, créant avec Nasser et Nehru la stratégie du non-alignement qui participa activement à l'évolution de la guerre froide vers la détente. Sur le plan intérieur au monde communiste par contre, le modèle yougoslave n'a pas donné d'émules : il reste unique en son genre.

Reste à savoir si ce modèle était à ce point marqué par un homme qu'il ne puisse plus subsister après son départ.

Lionel Jospin, à R.t.l, dimanche soir : Je ne vois pas pourquoi l'U.r.s.s aurait à dire un mot dans cette succession. Celle-ci appartient au peuple yougoslave et à ses dirigeants. Ils s'y préparaient.

J'étais il y a quelques semaines en Yougoslavie, où j'ai rencontré des dirigeants et tous se préparaient à cette épreuve en tenant compte de la diversité de culture, de religions, de républiques qui caractérisent ce peuple. Je crois qu'ils s'inspireront de la synthèse et de l'équilibre cher à leur leader défunt. En même temps, ils garderont à l'esprit ce qui était peut-être l'inspiration essentielle de Tito : la volonté très ferme de faire respecter l'indépendance de son peuple.

« Le risque ne pourrait venir que des Yougoslaves eux-mêmes, mais je pense qu'ils auront la sagesse de maintenir ce qui était la sagesse de leur république. »

Bettino Craxi : « D'abord, je dirai qu'à mon avis, sur l'après Tito on a fait un peu trop de littérature. Je pense que le régime est assez sólide et, d'ailleurs, une aventure en Yougoslavie ne serait, pour personne, une promenade !

« Je ne crois pas qu'il y aura de situation traumatique, mais en même temps je pense que les pays européens doivent consolider leurs liens d'amitié, de coopération, qui sont déjà assez développés, avec ce pays indépendant et ami.

« Nous avons, nous, socialistes, le sentiment que l'expérience communiste yougoslave, si elle n'est pas un modèle pour nous, est quand même, il faut le reconnaître, l'expérience la plus proche ou la moins éloignée. Je pense que nous avons tous de bons rapports avec la Ligue Communiste Yougoslave, et nous insisterons pour développer une coopération et une collaboration plus étroites avec les communistes yougoslaves. »

Télégramme de François Mitterrand à Monsieur Lazar Kolisevski, Président de la République populaire fédérative de Yougoslavie.

Le Parti socialiste tient à vous exprimer sa profonde émotion devant la disparition du Président Tito. Il se joint au deuil du peuple Yougoslave.

Nous saluons la mémoire du grand chef d'Etat, bâtisseur de l'état yougoslave, qui a su trouver une voie propre pour la construction du socialisme dans l'indépendance et la solidarité avec le Tiers-Monde.

Les socialistes retiendront également son action pour le développement des pays non-alignés.

Le président Tito demeurera l'une des grandes figures historiques de ce temps.

RIPOSTE
12, cité Malesherbes - 75009 PARIS - Tél. 878.40.73
Télex : 660 582 F
Directeur : Georges Fillioud
Directeur-Délégué : Henri Pradeaux
Edition : Gérard Collé
Rédaction : Gérard Descotils
Administration : Nicole Covillers
Numéro de commission paritaire : 60122
Abonnement : 250 F par an
Composition : Ofres - **Impression :** Gaulier-Paris

Canard Enchaîné : à l'initiative des députés socialistes

Relance de l'affaire des micros ?

L'affaire des écoutes du *Canard enchaîné* est à nouveau sur le tapis. Demain, la commission des lois de l'Assemblée Nationale devrait nommer un rapporteur sur la proposition de résolution qu'ont déposé, le 30 avril, Jean-Yves Le Drian, Claude Evin, Louis le Pensec, ainsi que trente sept autres députés socialistes et radiaux de gauche. Ils demandent qu'une commission d'enquête soit crées.

En effet, le 7 février dernier, la Cour de Cassation avait mis « un terme surprenant» à l'affaire en annulant toute la procédure. La juridiction suprême en déduisait la prescription. Au nom des multiples erreurs du parquet, placé sous l'autorité directe du Garde des Sceaux !

Pourtant les faits étaient établis : n'en déplaise à la Cour de Cassation, il y avait bien eu, en 1973, tentative de pose de micros dans les locaux du *Canard*. Aussi les députés socialistes (qui ne pouvaient agir tant que l'instruction judiciaire n'était pas close) veulent-ils que la lumière soit faite même si l'affaire remonte à plusieurs années. La création de cette commission d'enquête leur parait « nécessaire pour connaître, enfin, les causes, définir les responsabilités de ce qui reste une intolérable atteinte à la liberté de la presse et aux principes les plus élémentaires de la démocratie ».

On peut maintenant se poser la question de savoir si la majorité, malgré ses tensions internes, permettra la constitution de la commission d'enquête.

Depuis 1973, on a bien vu d'autre affaires, tout aussi graves, être enterrées. Dans l'intérêt de la complicité majoritaire.

Stagflation en France ?

(suite de la première page)

ce qu'on perd sur les volumes. La liberté des prix se prête à ce genre de pratiques dont la France a malheureusment plusieurs fois fait l'expérience dans le passé.

Il serait injuste de réduire la politique anti-inflationniste en France et aux Etats-Unis au seul souhait d'une récession. Barre le répétait encore devant un parterre de patrons la semaine dernière : il croit *mordicus* à la politique monétaire. Autrement dit, au contrôle de la monnaie mise en circulation, notamment sous forme de crédit. Freiner l'octroi de crédits, aux particuliers comme aux entreprises et l'inflation ne pourra se développer : tel est le postulat qui gouverne la politique anti-inflationniste.

Or, si l'on regarde autour de nous, on s'aperçoit que des pays comme la R.f.a qui n'ont pas mené une politique monétaire très rigoureuse n'ont pas pour autant connu de hausse des prix débridée ces dernières années. Fausse-route : en rendant difficile et coûteux l'obtention de crédits, le gouvernement précipite la récession en France. Sans aucune garantie de maîtrise de l'inflation.